



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2012

OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Volvestre.

L'an deux mille douze et le 12 décembre à 19H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : BEDEL Philippe, BATAILHOU-VILLET Evelyne, BIAU Jean Luc, CHABROT Frédéric, JOURDA Béatrice, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José, AMESTOY Pierre

Excusé : LE LURON Renaud

M CHABROT Frédéric a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire fait état de la délibération de la Communauté de Communes du Volvestre en date du 27 septembre 2012 relative à la modification des statuts de l'EPCI.

Cette modification a pour objet le transfert de la compétence supplémentaire suivante : « Réalisation d'une étude sur la mise place de sentiers de randonnée ».

Monsieur le Maire indique que la commune de Bax n'a rien à transférer par rapport à cette nouvelle compétence.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le transfert de la compétence supplémentaire suivante : « Réalisation d'une étude sur la mise place de sentiers de randonnée » et les modifications statutaires induites par ce transfert de compétence.
L'article 4 IIII comprendra un point supplémentaire ainsi rédigé : « Réalisation d'une étude sur la mise place de sentiers de randonnée »
- Indique que la Commune de Bax n'a rien à transférer par rapport à cette nouvelle compétence.
- Souhaite que cette nouvelle compétence, acquise par la Communauté de Commune du Volvestre, se réalise à « budget constant ».

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 21/12/2012

Le Maire, P.BEDEL

